

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE AU-DESSUS DE LA RIVIÈRE
SAINT-CHARLES

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste en la construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Saint-Charles reliant les quartiers Saint-Sauveur et la rue Bourdages, notamment la construction et l'installation des fondations, de la structure, du platelage, des éléments architecturaux tels que garde-corps, mains courantes et des appareils d'éclairage.

Le projet comprend également les raccordements de la passerelle aux pistes cyclables et piétonnes et aux autres aménagements existants, des aménagements paysagers et tous les autres travaux connexes à la réalisation de l'ouvrage. Ce projet pourra également nécessiter l'acquisition d'immeubles ou de servitudes à des fins municipales ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques de même que l'embauche du personnel d'appoint.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 472 000 \$.

TOTAL : 472 000 \$

Annexe préparée le 24 avril 2014 par :

Renée Desormeaux, urbaniste
Service de l'aménagement du territoire